

Monsieur le Ministre délégué chargé des transports Hôtel de Roquelaure 246, Boulevard Saint-Germain 75007 PARIS

Lannilis, le 17 juillet 2023

Objet : Avenant d'intégration du volet mobilités 2023-2027 au CPER 2021-2027

Réf : Circo_92_2023

NADEGE HAVET

Monsieur le Ministre,

SENATRICE DU FINISTERE Le Contrat de plan État-région (CPER) signé en 2022 entre l'État et la Région Bretagne prévoit une contractualisation spécifique pour le volet « mobilités ». Le mandat de négociation de cette partie hautement stratégique du contrat qui couvre la période 2023-2027 a été adressé par la Première ministre au Préfet de région le 5 juin dernier.

1, PLACE DE LA GARE, 29870 LANNILIS Par sa caractéristique péninsulaire, les déplacements sont au cœur des défis de la Bretagne, en particulier de sa partie la plus occidentale : raccordement au reste du monde, inscription dans les dynamiques européennes, et équilibre des territoires sont en effet des enjeux majeurs pour notre territoire.

Pour la période 2023-2027, les financements prévus par l'État pour ce volet « mobilités » s'élèvent à 189 M€. Les projets éligibles à ces financements devront s'inscrire dans une cohérence d'ensemble, notamment en ce qui concerne les priorités nationales en faveur de la décarbonation des mobilités des personnes et des marchandises, ainsi qu'à la prise en compte, dans l'appréciation des projets d'infrastructures, des différents usages et de l'équilibre entre fret et voyageurs. Les investissements contractualisés devront s'inscrire dans l'un des quatre objectifs fixés par la loi d'orientation des mobilités : réduction des inégalités territoriales, renforcement des offres de déplacements du quotidien, accélération de la transition énergétique et amélioration de l'efficacité des transports de marchandises pour renforcer la compétitivité des territoires et des ports.

La synthèse financière telle que déclinée dans le mandat de négociation de la Première ministre prévoit 4 sous-ensembles : 42 M €, non fongibles, pour le seul Service Express Régional Métropolitain de Rennes (soit un peu plus de 22 % de l'enveloppe régionale totale), 75 M € pour le ferroviaire, 62 M€ pour le réseau routier et 10 M € pour le développement de l'usage du vélo et des mobilités douces.

Nous avons bien noté que ce volet « mobilités » du CPER ne constitue qu'une première

Nadège HAVET, Sénatrice du Finistère.

Tél: 02 98 38 50 89 // @: n.havet@senat.fr // nadegehavet.bzh



étape de l'ambitieux plan d'avenir pour les transports, annoncé en février dernier. Pour autant, ce projet d'avenant nous semble particulièrement déséquilibré, en faveur de l'Est breton, au détriment de la pointe bretonne, et plus particulièrement de notre département.

La maquette financière de cet avenant est en effet durement accueillie sur le territoire Finistérien, caractérisé par sa péninsularité et inquiet de constater le développement, à l'est de la région Bretonne, d'un tropisme « renno-nantais » ayant pour effet de capter toujours plus d'activité économique au détriment du Finistère.

Sur les 189 M€ destinés à financer les mobilités, nous avons bien noté que 147 M€ au total pouvaient faire l'objet d'une libre répartition, et qu'il appartenait donc au Conseil Régional de veiller à un juste équilibre du déploiement de ces crédits sur le territoire. Aux côtés des élus locaux, du monde économique et des citoyens, nous y veillerons.

Plus particulièrement, nous souhaitons vous rappeler les enjeux prioritaires pour notre territoire finistérien :

- S'agissant du transport ferroviaire, alors que les travaux de mise en service de la ligne à grande vitesse jusqu'à Rennes sont achevés depuis cinq années, les travaux restant à réaliser sur les axes Rennes Brest et Rennes- Quimper sont toujours au stade d'études. A cet égard, le CPER doit selon nous permettre de financer dans un temps court les travaux indispensables au gain de « premières minutes », à la modernisation des rames, et à une couverture 4G performante, plébiscitée par l'ensemble des voyageurs réguliers comme occasionnels.
- En matière de transport routier, la modernisation des échangeurs sur les axes structurants est une priorité pour décongestionner les principales agglomérations finistériennes, au premier rang desquels la métropole Brestoise, et ainsi améliorer la sécurité routière. En outre la finalisation des travaux de modernisation de la RN 164 est une priorité pour l'attractivité et l'accessibilité du Centre Bretagne, dans un contexte économique et démographique préoccupant. Ces investissements devront figurer au sein du CPER.
- Si nous partageons l'ambition et la nécessité de la décarbonation des mobilités, nous souhaitons ici rappeler le rôle structurant de l'aéroport de Brest-Bretagne dans l'équilibre Est-Ouest de notre région. En l'absence d'une desserte ferroviaire satisfaisante, le seul recours pour disposer d'une connexion permettant de faire un aller retour vers Paris en une journée reste encore aujourd'hui l'aérien. Plus globalement, le CPER doit rappeler l'importance du maintien d'une plateforme aérienne de qualité à l'ouest de la Bretagne, et se positionner favorablement pour une offre de proximité à Quimper.
- Nous nous faisons par ailleurs le relais de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest, qui rappelle le caractère



indispensable de la pérennisation du poste de contrôle frontalier du service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire du port de Roscoff-Bloscon, dont la présence permettra de maintenir et développer le trafic maritime de marchandises en provenance de pays tiers et notamment du Royaume Uni.

- Enfin, le maillage en termes d'aménagements cyclables doit se poursuivre et s'accélérer dans le Finistère, territoire devenu une véritable place forte du tourisme à l'échelle nationale. C'est pourquoi, nous nous joignons au Président du Département pour que les itinéraires inscrits dans le schéma des véloroutes et voies vertes de Bretagne et dans le schéma national figurent explicitement dans le volet « mobilités » du CPER.

Les négociations entre le Préfet de région, le Conseil Régional et les différents partenaires se traduiront dès le début de l'automne prochain par un protocole d'accord sur le projet d'avenant pour la période 2023-2027. C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous appelons de votre part une attention particulière pour que cet accord permette un développement équilibré et durable de notre région.

Aussi, Monsieur le Ministre, nous sollicitons une audience auprès de vous et de votre cabinet, dans les meilleurs délais, afin de vous exposer plus en détail les enjeux prioritaires pour l'ouest breton, et plus particulièrement pour le Finistère.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

La Sénatrice du Finistère

Nadège HAVET

Copie:

Préfet de région Président du Conseil Régional Président du Conseil Départemental Présidents des EPCI Finistériens CCIMBO

Tél: 02 98 38 50 89 // @: n.havet@senat.fr // nadegehavet.bzh